

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

-----  
Séance du mardi 31 mars 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

## QUESTION N°12 :

### **Désignation de délégués pour siéger au CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

En adhérant au CNAS depuis 2011, la collectivité a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel, conformément aux dispositions de la loi N°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.




Ainsi, l'ensemble du personnel peut bénéficier de prestations sociales de toutes sortes (chèque vacances, CESU, cinéma à prix réduit, aide à la rentrée scolaire, aux vacances et aux séjours linguistiques, Noël des enfants, prêt social, secours exceptionnel...).

En application de l'article 6 des statuts du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi que d'un délégué des agents chargés de représenter la collectivité au sein des instances du CNAS.

Après avoir délibéré, sont désignés :

- Délégué des élus : Nathalie LETELLIER
- Délégué des agents : Angélique VERROUST

***Adopté à l'unanimité***

|  |   |   |
|--|---|---|
| <p><b>Signature du maire</b></p>   | <p><b>Signature du secrétaire de séance</b></p>  | <p><b>Date de mise en ligne</b></p> <p>03/04/2026</p> |
|--|---|---|

# CONSEIL MUNICIPAL

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD  
76400 (SEINE MARITIME)

## Séance du mardi 31 mars 2026

### Conseillers Municipaux :

|               |    |
|---------------|----|
| En exercice : | 19 |
| Présents :    | 17 |
| Excusés :     | 0  |
| Absents :     | 2  |
| Votants :     | 19 |

L'an deux mille vingt-six, le mardi trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur François DAUDRUY, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-José BOLEA, Marie-Lise DEGREMONT, Sandrine LEQUEUX  
Nathalie LETELLIER, Catherine LEVARAY, Bernadette MALANDAIN, Audrey  
PITTE, Marie-Pierre PRIEUR,  
Messieurs Victor BALIER, Antoine DUMARQUEZ, Sébastien DUPREY, Aloïse  
HOCH, Samuel LEMESLE, Claude MAGUET, Ludovic MAILLARD, Ludovic  
VERDIERE *Conseillers municipaux*

### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Patricia PRADIGNAC (pouvoir à Bernadette MALANDAIN), Monsieur  
Louis VASSEUR (pouvoir à Marie-Pierre PRIEUR),

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire  
générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T., il a été procédé immédiatement à  
l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Madame Nathalie  
LETELLIER* a été désignée pour remplir ces fonctions.